

Procédure interdisciplinaire prévention et contrôle de l'infection

GESTION DES DISPOSITIFS MEDICAUX (DMx) ET DES DECHETS EN CAS D'ALERTE PRION+ ET DE MALADIE CREUTZFELD-JAKOB (MCJ) SUSPECTEE

Acteurs dans cette procédure : service PC (PCI) ; stérilisation ; infirmiers(ères) responsables d'unité de soins, chef(fe)s de clinique d'unité ; médecin chef(fe)s de clinique service de neurologie ; direction des opérations ; service voirie

Concernés par la procédure : tous les services cliniques et interventionnels des HUG ; service de neurologie, stérilisation centrale

Auteurs : M.-Noëlle Chraïti, isc, Delphine Perreard, isc **Responsable** : A. Iten, médecin adjoint, PCI

Approbation : commission de l'infection ; service PCI ; direction des soins ; stérilisation centrale

Date de mise en application : décembre 2011 **Dernière mise à jour** : février 2019

AVERTISSEMENT : cette procédure s'applique

a) aux DMx critiques (en contact avec les cavités corporelles et le système vasculaire) et semi-critiques (en contact avec les muqueuses et la peau non intègre) réutilisables, **à l'exception des endoscopes**,

b) et aux déchets

QUAND APPLIQUER LA PROCEDURE

Patient avec l'alerte PRION+ notifiée dans DPI : cette alerte signifie que le patient a été exposé à du matériel potentiellement contaminé en 2001

Le médecin en charge du patient demande l'anamnèse neurologique ciblée et la documentation impérative des conclusions dans les notes de suites :

- **En cas d'anamnèse encore inconnue ou documentée positive** le patient est considéré comme suspect de MCJ (voir ci-contre *)

En cas d'anamnèse négative documentée, le patient n'est pas considéré suspect de MCJ : suivre les processus habituels de traitement des DMx et de gestion des déchets
<https://vigigerme.hug-ge.ch/>

Patient suspect de MCJ

- Suivre le processus spécifique pour la gestion et l'élimination des DMx **ci-dessous**

La prise en charge de la situation d'un patient suspect de MCJ est spécifiée sur la fiche VigiGerme®

<https://vigigerme.hug-ge.ch/fiche-vigigerme/prion>

GESTION DES DMx EN CAS de MCJ SUSPECTEE

Préalable

L'emploi de DMx à usage unique est à privilégier chaque fois que cela est possible (set de pansement ; lame de laryngoscope ; set de ponction lombaire, etc.

En cas d'intervention : préparation des DMx

L'opérateur contacte les collaborateurs de la salle où est programmée l'intervention afin de déterminer les DMx nécessaires à la prise en charge du patient

Selon les besoins de l'intervention, en concertation avec la stérilisation centrale, un plateau de DMx est créé avec des instruments qui seront dédiés pour l'intervention

- Le plateau est intitulé « PRION+ et identifié avec le *Nom du patient* »

La stérilisation centrale est avisée avant tout acheminement de DMx : (079 55)3 10 63
Un/des bacs spécifiques pour le transport des DMx contaminés sont récupérés à la stérilisation, bâtiment Opera, local 5-A-R201

Une dilution de Deconex® 53 plus 0.5% est préparée dans le bac spécifique pour le transport : soit 5 ml de produit par 995 ml d'eau froide (conservation 48 h. au maximum)

- La quantité de solution doit permettre juste le recouvrement des DMx immergés

Dilutions possibles (à adapter à la quantité de matériel à immerger)

Quantité produit + eau	Quantité produit + eau	Quantité produit + eau	Quantité produit + eau
5 ml + 995 ml	15 ml + 2985 ml	50 ml + 9950 ml	100 ml + 19900 ml
10 ml + 1990 ml	25 ml + 4975 ml	75 ml + 14925 ml	

Immerger les DMx immédiatement après utilisation en s'assurant du recouvrement du matériel par le produit

- **Ne pas** ouvrir, **ni** démonter les DMx, **ni** brosser, **ni** écouvillonner, **ni** rincer les DMx)
- Lorsque des DMx ne sont pas immergeables (de type moteurs), les emballer dans un / des chiffons imprégnés de Deconex® 53 Plus et les déposer directement dans le bac spécifique vide

	<p>Compléter et identifier la fiche de suivi de matériel potentiellement infectieux (disponible en annexe de cette procédure); spécifier la suspicion MCJ ; identifier la fiche avec une étiquette-patient et agraffer 3 étiquettes en plus pour la stérilisation centrale</p> <p>Fermer le bac et l'acheminer en stérilisation, bâtiment Opera, local 5-A-R201, le plus rapidement possible avec la fiche de matériel en transit complétée et identifiée</p>
Gestion des DMx en stérilisation	<p>Lorsque le patient reste hospitalisé : les DMx peuvent être réutilisés pour le patient en question exclusivement</p> <p>Lorsque le patient quitte les HUG ou décède : le service de stérilisation séquestre les DMx</p> <p>Une fois le diagnostic MCJ formellement infirmé, les DMx sont remis dans le circuit des HUG par la stérilisation centrale</p>
Gestion des déchets	<p>La filière « déchet infectieux » est mise en place ; https://vigigerme.hug-ge.ch/filiere-dechet-infectieux</p> <p>Du linge saturé par des liquides biologiques est considéré comme déchet et éliminé par la filière « déchets infectieux »</p> <ul style="list-style-type: none">• Nota : le linge non saturé par des liquides biologiques, la vaisselle et les couverts ne sont ni considérés comme des DMx, ni comme des déchets. Leur évacuation et suivent les filières habituelles (https://vigigerme.hug-ge.ch/)
